

Réf de l'action : ECF T321.PR indice 7 du 06/03/25

**OBJECTIFS  
PROFESSIONNELS**

**Être capable de conduire en sécurité des véhicules ou des ensembles de véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises en trafic national ou international.**  
**Être capable d'utiliser, en sécurité, des moyens de manutention adaptés lors des chargements et des déchargements.**

**MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS**

- Le métier de Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules a un rôle essentiel dans le transport routier national ou international de marchandises. Tout en respectant le code de la route, les réglementations et les procédures de l'entreprise, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport. Il organise son activité et est le principal interlocuteur de l'expéditeur et du destinataire.
- Il assure la prise en charge de la marchandise et sa manutention. Il vérifie l'état du ou des véhicules et des équipements. Il conduit le véhicule sur des parcours comportant des points d'enlèvement et/ou de livraison en adoptant un comportement éco citoyens. Il est affecté à la conduite d'un ensemble de véhicules ou d'un véhicule articulé, il vérifie et effectue l'attelage correct des remorques ou semi-remorques. Il assure la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens lors du chargement, de l'arrimage et réalise le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise.
- De plus, ce métier permet d'exercer son emploi en fonction de l'autonomie dont il dispose. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux et/ou supports.
- La formation ouvre sur tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule articulé ou ensemble de véhicules tels que :
  - Conducteur de transport de marchandises sur longue distance
  - Conducteur et livreur par tournées sur courte distance
- Equivalences, passerelles, débouchés :
- Le titre professionnel de Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules donne par équivalence : le permis CE (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC). La détention de ce titre professionnel permet en outre d'exercer le métier à partir de 18 ans.
- Il est composé d'une seule activité type, ne permet pas la délivrance d'une certification partielle. En effet, il n'y a pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.
- Il est accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter)..
- Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur tous véhicules.
- les titulaires du permis D, pourront continuer sur une formation passerelle voyageurs, en cas de réussite au titre.

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Toute personne souhaitant effectuer dans le cadre professionnel du transport de marchandise avec un véhicule relevant de la catégorie CE, à partir de 18 ans et obtenir une qualification professionnelle,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

**PRÉREQUIS**

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# TP CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

- Être titulaire de la catégorie C du permis de conduire, d'une carte de qualification de conducteur obtenue suite à une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et d'au moins quinze jours d'expérience professionnelle de conducteur sur porteur ;
- OU : Être titulaire du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP), de la catégorie C du permis de conduire.

Lorsque le postulant pourra justifier (ticket de tachygraphe) d'un parcours intégrant une période de conduite en entreprise intégrant au moins 70 heures de conduite encadrée, pendant sa formation au CTRMP entre les épreuves anticipées et les épreuves finales, son parcours pourra être réduit à 245 heures.

- Le certificat ADR en cours de validité est nécessaire pour se présenter à la première épreuve de l'évaluation finale du titre professionnel
- Fournir un relevé d'information restreint (RIR) de moins de 15 jours à la date d'entrée en formation,
- Comprendre, savoir lire et écrire le Français,
- Avoir participé à une évaluation de positionnement,
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès d'un médecin agréé (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas) depuis moins de 2 ans à la date d'examen.

## AVERTISSEMENT

- Les titulaires du permis CE, de la carte de qualification de conducteur (CQC) et du certificat ADR (matières dangereuses) peuvent accéder à la VAE du titre professionnel.
- Le certificat ADR peut avoir été délivré avant l'entrée en formation ou pendant la formation CTRMTV
- La durée minimum réglementaire de formation est de 315 heures auxquelles s'ajoutent 35 h de validation. Cette durée peut être abaissée à 245 heures minimales de formation et 35 h de validation, dans le cas où le stagiaire est titulaire d'un titre professionnel CTRMP, réalisé dans le cadre d'un parcours en alternance, qui justifie d'au moins 70 heures de pratique en conduite encadrée, à l'aide de tickets de tachygraphe.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet [ecf.asso.fr](http://ecf.asso.fr).
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## PROGRAMME / CONTENU

Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec tous types de véhicules du groupe lourd

- Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité
- Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité
- Atteler, dételer, en sécurité, un ensemble de véhicules du groupe lourd
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule ou un ensemble de véhicules du groupe lourd
- Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises
- Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

## MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation,
- Enseignants titulaires de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité mention Groupe Lourd
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

## METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# TP CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Infrastructure, aire d'évolution,
- Quai de chargement fixe et sécurisé, lots de charges et matériels de manutention,
- Equipement de protection individuelle : gants, gilet haute visibilité et chaussures/coques de sécurité,
- Matériel (Véhicule de la catégorie CE, Véhicule articulé,...),
- Salle de cours équipées de moyens multimédias
- Supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur.
- Modalités d'évaluation :
  - Evaluations formatives : Tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques.
  - Des évaluations de compétences réalisées en cours de formation (ECF) permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation du titre professionnel. Le livret des évaluations en cours de formation est remis au jury.
  - La session d'examen est validée par un jury de profession sur la base d'un dossier composé :
    - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
    - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECF),
    - Du dossier professionnel (DP),
    - De l'entretien final,
  - Les conditions d'obtention du titre sont indiquées dans le référentiel d'évaluation : <https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/>
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISÉE

- Titre Professionnel de Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules.
- Titre de niveau 3.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 39795
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.
- Date de décision d'enregistrement : 31/12/2024.
- Date de fin d'échéance : 31/12/2029.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39795/>
- Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

## DURÉE DE LA FORMATION

- Durée minimale :
  - Permis C + FIMO + 15 jours de conduite sur porteur = 350 heures dont 35 heures de validation
  - CTRMP + permis C = 350 heures dont 35 heures de validation
  - CTRMP intégrant 70h de conduite encadrée + permis C = 280 heures dont 35 heures de validation

## TRANSPORT

# TP CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

## TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

